

SSSSS A

à						a/a
date						
visa						
- 5 AVR. 1978						
réf.	361.1					

BERN 5.4.78 16H00

36 HHHHH

DE COMMERCE. VOTRE 49. CONCERNE: KARAKAYA

1. NOUS NE POUVONS QUE CONFIRMER NOS PRISES DE POSITION ANTERIEURES.
2. IL NE S'AGIT PAS D'UNE AFFAIRE SUISSE, MAIS CONCERNANT LA TURQUIE ET L'IRAQ ET NOUS N'AVONS NULLEMENT A PRENDRE PARTI ENTRE CES DEUX PAYS.
3. SELON EXPERTS DRE TURQUIE A DANS TOUTES LES ENCEINTES INTERNATIONALES TRAITANT DE LA REPARTITION DES RESSOURCES NATURELLES TOUJOURS DEFENDU UNE POSITION DE SOUVERAINETE ABSOLUE A PROPOS RESSOURCES SE TROUVANT SUR SON TERRITOIRE Y COMPRIS LES EAUX D'UN FLEUVE ET NOTAMMENT CELLES DE L'EUPHRATE. TURQUIE CONSIDERE QU'ELLE EST ABSOLUMENT LIBRE DE FAIRE CE QU'ELLE VEUT SUR PARTIE DE L'EUPHRATE SE TROUVANT SUR SON SOL QUELQU'EN SOIENT LES CONSEQUENCES POUR PAYS SITUES EN AVAL. CETTE POSITION FORMULEE D'UNE MANIERE MOINS CATEGORIQUE EST D'AILLEURS AUSSI CELLE DE LA SUISSE DANS LES CAS DU RHIN ET DU RHONE.
4. AFFAIRE PRIVEE, DEJA CONCLUE FERME SUR LES PLANS TECHNIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER. LES PARTIES PRIVEES NE PEUVENT EVIDEMMENT PAS ROMPRE LES ENGAGEMENTS PRIS ET NOUS POUVONS ENCORE MOINS LES Y INCITER, MEME PAS A DIFFERER FINANCEMENT. SANS COMPTER QU'UNE TELLE RUPTURE D'ENGAGEMENT FERAIT PERDRE LEUR CREDIBILITE TANT AUX AUTORITES SUISSES QU'AUX PARTIES PRIVEES SUISSES. MEME SI NOUS ETIONS EN PRINCIPE EN MESURE DE FAIRE QUELQUE CHOSE, CE QUI N'EST PAS LE CAS, REQUETE IRAKIENNE SERAIT TARDIVE.
5. NOUS N'AVONS PAS CONNAISSANCE D'UNE INTERVENTION FAITE IL Y A DEUX ANS A CE SUJET.
6. IL EST ETONNANT QUE LES AUTORITES IRAKIENNES INSISTENT TELLEMENT AUPRES DE LA SUISSE TANDIS QU'A NOTRE CONNAISSANCE ELLES ONT ADMIS LA CONSTRUCTION DU BARRAGE DE KEBAN PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET, PAR AILLEURS FE PARAISSENT PAS AGIR A L'EGARD DE L'ITALIE QUI, ELLE, CONSTRUIT LE BARRAGE PROPREMENT DIT.
7. NOUS NOUS DEMANDONS SI POUR RAISON TACTIQUES IRAKIENS NE CHERCHENT PAS A NOUS CONTRARIER DANS D'AUTRES DOMAINES A CAUSE DE L'AFFAIRE SHERIFF-VANLY.
8. VOUS PRIONS DE PRESENTER MEMORANDUM DE REPONSE FERME AUX AUTORITES IRAKIENNES TOUT EN MENAGEANT EVIDEMMENT DANS LA MESURE DU POSSIBLE NOS INTERETS. VOUS LAISSONS LE SOIN DE LA FORMULER DE LA MANIERE QUI VOUS SEMBLERA LA PLUS ADEQUATE. MOSER

REPUBLIC OF IRAQ-P.T.T. AD./TELEGRAPH SERVICE

REPUBLIC OF IRAQ-P.T.T.



ييد والبرق والهاتف - خدمات البريد  
 الجمهورية العراقية - مصلحة البريد والبرق والهاتف - خدمات البريد

note